Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20260619-70060-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE

SEANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 19 juin à 20 H 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Forges de Lanouée se sont réunis en salle du Conseil de la mairie de Lanouée, sur convocation en date du 09 juin 2026 qui leur a été adressé le 12 juin 2026 par voie dématérialisée par Mr André BRIEND, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie du site de Lanouée le 12 juin 2026 et du site des Forges le 12 juin 2026 et sur le site internet forgesdelanouee.fr le 12 juin 2026.

Conseillers présents : André BRIEND, Pascal NIZAN, Séverine LE BRETON, Hervé ANDRE, Mélina ALLAIRE, Alain CHEREL, Mireille COHEN, Edwige MESSAGER, Christelle CHAMAILLARD, Yves LE GUERN, Samuel BONO, Nicolas HENRIOT, Laëtitia PRETESEILLE, Jean-François ANDRE, Carole NUIXE, Frédérick BUSSY, Patrick POCARD, Sabine GUILLEMIN, Henriette LORAND et Erwann MORVAN.

Conseillers donnant pouvoir : Alain GIRAUD donnant pouvoir à Edwige MESSAGER, Guilaine GARAUD donnant pouvoir à Nicolas HENRIOT et Yoann ROBIN donnant pouvoir à Sabine GUILLEMIN.

Secrétaire de séance : Henriette LORAND.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 20

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

OBJET : DELIBERATION N° 2026-06.19-03 – PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR DES BATIMENTS COMMUNAUX

- Proposition de recours à l'emprunt

- Présentation des offres

- Délibération à prendre

Rapporteur : Séverine LE BRETON

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20260619-70060-DE

Exposé

Le Maire donne la parole à Mme Séverine LE BRETON, 2ème Adjointe au Maire, qui présente le dossier.

Elle rappelle la dépense d'investissement prévue pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux (salle de sports, tribune sportive et atelier technique communal) et qu'un emprunt d'équilibre a été acté dans le cadre du vote du budget primitif 2026.
Une consultation auprès des organismes bancaires a été réalisée sur la base d'une demande de prêt de 483 000 €.

Il apparait que les conditions proposées par la Banque des Territoires (Caisse des dépôts et consignations) offrent les prestations financières les plus intéressantes sous la forme d'un contrat de prêt (PSPL – prêt autres) pour aider au financement de cette opération selon les caractéristiques suivantes :

Ligne du prêt : PSPL – Autres
Montant : 483 000 €
Durée de la phase de préfinancement : jusqu'à 5 ans
Durée d'amortissement : 25 ans
Périodicité des échéances : trimestrielle
Index : livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.50 %
Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A
Amortissement : linéaire
Remboursement anticipé : partiel ou total, possible à chaque date d'échéance avec un préavis de 45 jours moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle calculée à partir des courbes swap Euribor et swap inflation.
Commission d'instruction : 0.06 % du montant du prêt

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE,

Vu les travaux d'investissement prévus au budget primitif 2026 pour l'installation de panneaux photovoltaïques,

Vu le plan de financement et le planning de réalisation des travaux,

Vu l'emprunt d'équilibre prévu au budget primitif 2026,

Considérant que la subvention sollicitée auprès de la Région est en cours d'instruction pour le bac acier sur la salle de sports et que le remboursement du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) est récupérable par trimestre échu,

Vu l'avis de la Commission communale « FINANCES » en date du 16 juin 2026,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20260619-70060-DE

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	20
DONNANT POUVOIRS	03
VOTANTS	23
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	23
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	23
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE** de souscrire un emprunt de 483 000 € selon les modalités ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire ou son Représentant à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demandes de réalisation de fonds.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 26 juin 2026

Le Maire,

André BRIEND



La secrétaire de séance,

Henriette LORAND



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (2 place de la mairie – 56120 Forges de Lanouée) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale – 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication